



CAPD 22 janvier 2019

Présents :

Pour l'administration : Mme Henry DASEN, Mme Blanchard SG, Mme Tognarelli IEN A, M. Laporte directeur académique adjoint, M. Richard chef DRH, Mme Gillard adjointe DRH, deux responsables du secrétariat DRH.
+ IEN : Mme Vernet, M. Vallier, M. Ducousset, M. Glandu IEN ASH, M Faure, Mme Simon Ruaz.

Pour les délégués du personnel : SGEN (2), SNUIPP (6), UDAS PAS (2), SNUDI FO (2), SE UNSA (3). (*Titulaires et suppléants étaient conviés à cette 1ère CAPD de la nouvelle mandature*)

Ouverture de séance 14h16.

Mme Henry s'excuse pour son retard dû à des difficultés importantes dans une école qui l'obligera à rester en contact avec l'établissement cet après-midi.

Installation de la CAPD et approbation du règlement intérieur :

La SG évoque une modification du texte : « 2 séances par an »

Le SGEN évoque : plusieurs modifications dont une *sur l'information systématique des suppléants pour la convocation des instances*, supprimée lors de l'installation il y a 4 ans. La SG est d'accord pour intégrer cette demande. RI voté à l'unanimité.

Secrétaire adjointe de séance : FO → Mme Thebault-Jarry

Commission de réforme : propositions → SNUIPP Mme Beyler Gabrielle en titulaire et M. Sujobert en suppléant, titulaire M. Ravel SE-Unsa et suppléante Mme Thebault-Jarry FO.
Voté *pour* à l'unanimité.

Demande de FO : Est-il possible de faire apparaître le nom des titulaires ET suppléants sur le document envoyé aux personnes convoquées en commission de réforme ?

Réponse SG : c'est possible.

Déclarations liminaires : SNUIPP + déclaration intersyndicale sur les évaluations CP, SE-Unsa, SGEN, FO, + rajout PAS sur évaluations CP.

Réponse DASEN aux déclarations liminaires :

- CAPD spécifique sur le droit au temps partiel prévue (suite au jugement rendu par le tribunal administratif) mais elle évoque la limite de l'intérêt

- du service.
- Report des instances (GT formation) car l'administration (DASEN) convoquée à Paris pour avoir des informations sur le mouvement national
 - Évaluations CP : DaseN insiste sur l'intérêt pédagogique des évaluations. Difficultés techniques, certes lors de la saisie de début d'année. Les remarques ont été prises en compte par le ministre. Cette nouvelle version a été élaborée en prenant en compte les remarques. (*partiellement selon les OS !*) Les conseillers pédagogiques sont venus dans les écoles pour accompagner et non contrôler. Les évaluations ont été très bien utilisées en Isère. Les IEN ont pour mission de valoriser et accompagner les équipes.
 - Attention particulières aux CP et CE1 dédoublés. Retours très positifs des enseignants nommés dans ces classes. Les règles du mouvement pourront être modifiées sur ces affectations particulières !

Mouvement Interdépartemental :

203 candidats en Isère (240 en 2018, évolution stable).

Message de rappel le 17/12 jour de fermeture sur I Prof.

RQTH étendu aux conjoints porteurs de handicap et enfants gravement malades.

7 personnes concernées dont 4 titulaires eux même de la RQTH.

Parmi eux :

- 4 ont obtenu 800 points car la bonification améliorerait leur situation
- une n'obtient que les 100 points issus de sa reconnaissance RQTH (le médecin ne reconnaît pas l'amélioration de sa situation si un changement de département était effectif.)
- 2 non titulaires de la reconnaissance RQTH pour eux, leur conjoint, leur enfant donc pas de bonification accordée.

Moins de demandes que l'an dernier.

L'année passée, les bonifications de ce type ont permis à tous de muter.

Avancement d'échelon :

Mise en place du PPCR = avancement automatique sauf aux échelons 6 et 8.

La livraison, toute récente, du programme informatique n'a pas permis à l'administration d'être en mesure de valider ces informations en amont de la CAPD.

L'avancement automatique sera mis en place rapidement (dès que possible) et validé sur la paye de février.

En 2017-2018 : 787 rdv de carrière programmés

- 188 au 6ème échelon
- 266 au 8ème échelon
- 333 au 9ème échelon

Respect des quotas imposé pour chaque appréciation de la DASEN → être en

cohérence avec le pourcentage ci-dessous :

Excellent

15,4% au 1er rdv de carrière

15% au 2ème

18,3% au 3ème

Très satisfaisant

24,5% au 1er rdv de carrière

49,4% au 2ème

39,6% au 3ème

Satisfaisant

50% au 1er rdv de carrière

37% au 2ème

34% au 3ème

A consolider

6 collègues sur 787

Les avis peuvent être contestés (délais de 1 mois). L'administration a 1 mois pour répondre. L'académie a décidé de présenter en CAPD l'ensemble des demandes de recours pour les avis.

7 demandes de recours

Pour ces enseignants sollicitant le recours : ci dessous, le nombre d'items par catégorie concernant les compétences du référentiel métier

Echelon actuel	A consolider	satisfaisant	très satisfaisant	excellent	décision
6e		4	7		Maintien des avis
8e		3	8		Maintien des avis
8e		3	8		Maintien des avis
8e		5	5	1	Maintien des avis
8e	6	5			Maintien des avis
8e		4	7		Maintien des avis

+ 1 demande d'une collègue enseignante à l'étranger l'an dernier (Québec)

Le SE demande quelles sont les possibilités pour faire évoluer sa carrière aujourd'hui. L'avis semble immuable ! *Mal vécu par les collègues.*

DASEN : quel que soit l'avis il n'y a rien de négatif, le PPCR a changé des choses.

Les rdv de carrière sont rapprochés dans un temps assez court (6ème, 8ème,

9ème) ce qui permet aux personnels de progresser et de faire évoluer l'avis donné précédemment.

Mme Vernet IEN : L'accompagnement est primordial → équipe de circonscription et équipe d'école.

M. Faure IEN : les possibilités de progression sont évoquées lors de ce rdv de carrière.

FO : PPCR = remise en cause de la liberté pédagogique des collègues. Du mal financier fait auprès des collègues. Les IEN proposent un programme d'accompagnement ; que se passera t-il si les collègues refusent l'application de ce programme ? Les instituteurs doivent « s'asseoir sur leur carrière » avant le passage dans le corps de PE...

DASEN : la pédagogie est aussi l'action des IEN. Il est caricatural de décrire le rdv de carrière par un tableau à suivre. L'intérêt est l'échange qu'il peut y avoir avec son supérieur hiérarchique. Certains enseignants ont besoin de cet accompagnement, d'où l'intérêt de la formation.

L'institution n'est pas là que pour contrer et contraindre. Les choses sont proposées dans le but de faire évoluer les collègues.

M. Ducousset IEN : faire en sorte de prendre conscience de ses points d'appui et amener les collègues à réfléchir aux besoins d'évolution.

SNUIPP : incompréhension sur le calcul effectué pour l'appréciation finale. Quelle moyenne pour avoir un avis très satisfaisant ?

Mme Tognarelli : le département est allé au delà des 15% de très satisfaisants car beaucoup de collègues avaient l'intégralité des compétences dans la case « très satisfaisant » et quelques « excellent ». La répartition est très mathématique, avec respect des quotas.

DASEN : situation particulière de la collègue enseignant à l'étranger. La réglementation ne permet pas de décaler un rdv de carrière qui n'aurait pu être effectué. Elle ne pourra donc avoir un rdv qu'au 9ème échelon. Il en est de même pour les collègues en disponibilité, en CLM,...

Avancement automatique : la DRH est soumise à la mise à disposition d'outils permettant de valider l'avancement. Dès qu'il sera possible cela sera effectif.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur :

87 candidats (contre 121 l'an dernier, et 93 en 2017).

12 avis défavorables. Raisons évoquées, dans leur ensemble, par l'IEN ou la commission qui a reçu les collègues lors de l'entretien : mieux préparer l'entretien, connaissance des missions de directeur approximative, candidature prématurée, enjeux de la fonction non cernés, pilotage d'une équipe fragile, manque d'aisance dans les échanges, conception du travail d'équipe à faire évoluer.

SNUIPP : les collègues en intérim sont intégrés dans le document présenté aux délégués du personnel ; demande à être dissociés.

DRH : 10 avis défavorables

Info PES :

3 démissions depuis septembre.

21 rapports de saisine et groupe de régulation.

Moins de stagiaires en accompagnement renforcé cette année.

Demandes d'affectation à titre définitif > à titre provisoire :

7 demandes

2 éligibles immédiatement : leur affectation définitive est transformée en affectation à titre provisoire.

Les 5 autres qui n'avaient pas effectué les 5 vœux géographiques obligatoires ne peuvent profiter de cette règle (concernant les vœux des zones 3, 4 et 5).

Le SE-Unsa s'élève contre le fait que des collègues ayant subi le vœu TR départemental, pour mauvaise saisie de leur liste de poste, se voient contraints de demeurer à titre définitif sur leur affectation du mouvement 2018 !

Stages MIN :

49 demandes

15 reçues

Priorité aux titulaires du CAPPEI pour formation complémentaire et enseignants spécialisés en priorité.

SNUIPP : déplore information tardive (la CAPN de novembre donne des informations que l'Isère met du temps à communiquer).

Mme Tognarelli : les informations devraient être communiquées à la dernière CAPD de l'année.

SE-Unsa : il est prévu 3 ans pour se former. A ce rythme on prend déjà du retard pour former les collègues engagés sur les formations (CAPPEI notamment).

Mme Tognarelli : problème de budget pour accorder des stages à distance qui sont plus onéreux (même thématique à Grenoble ou Suresnes) mais les stages sont moins prisés). Les collègues retenus ont été sélectionnés selon le public accueilli dans leur classe.

Questions diverses :

Déplacement des TR

2017 : 1 393 643 euros d'ISSR (25 postes de TR créés)

2018 : 1 397 663 euros d'ISSR (8 postes de TR créés)

Les contractuels recrutés sur le poste de titulaire remplaçant sont d'abord en observation dans des classes pendant 2 semaines avant leur 1er remplacement. Un suivi est effectué par les conseillers pédagogiques et une attention particulière est donnée à leurs remplacements. Ils peuvent exercer en REP et REP+ mais le moins possible. S'ils sont amenés à remplacer dans ces écoles ils touchent les primes. Ils peuvent enseigner en ULIS mais pas en

priorité non plus.

Passage à la HC : prévu lors de la CAPD de mars

CP et CE1 dédoublés (PAS) peuvent créer des tensions dans les équipes... La réponse de la DASEN est de mettre en avant la satisfaction globale des enseignants pour ce dispositif.

Absence d'ordre de mission pour les directeurs/SNUipp (réunion de directeur avec IEN). Pas de défraiement !

Liaison école/collège → le collègue du 2D qui vient dans une classe du 1D et doit rendre compte de l'efficacité de l'enseignement donné ! → cas particulier à traiter par courrier avec pièces justificatives.

Congé parental : le droit sera appliqué, suite à la demande appuyée du SE-Unsa, les situations seront donc revues afin que les collègues puissent choisir la période souhaitée.

Démissions de collègues titulaires : 4 depuis septembre. 19 en 2017-2018. Le SE-Unsa demande les noms pour la prochaine CAPD.
Pas de changement d'Ineat-Exeat.

État du remplacement dans le département : excellent ! → pas de difficulté cette année pour remplacer. Le niveau de janvier est équivalent à celui de novembre habituellement.

M. Faure IEN : confirme que l'état du remplacement est bon, les décharges de direction des petites écoles ont déjà été données (4 à 5 jours sur les 10).

Fin de séance 16h46.

